

Le Métallo

Journal de la CGT du Site de Sochaux – Mai 2018
Mai 1968 : Episode 2 et 3

NON à la flexibilité !

La direction a annoncé que le jour férié du lundi 21 mai 2018 sera travaillé en H+ modulation collective au système 2 en tournée B, avec paiement des heures en individuel et en jour férié soit 170%. En clair, la journée de travail payée plus 70 %. Les transports seront assurés.

Et pour ceux de l'équipe de nuit, la direction met un H+ collectif le dimanche 27 mai 2018.

Pour la CGT, le vol de nos jours fériés et imposer de venir à l'usine 7 jours sur 7 à ceux de l'équipe de nuit (lundi au dimanche) c'est inacceptable !

Tous ensemble, tous concernés !

Le patronat de la métallurgie (UIMM) aidé et soutenu par le gouvernement actuel, comme le précédent, continue son entreprise de démolition des droits individuels et collectifs des salariés de la Métallurgie.

Aux négociations nationales tout y passe !

- Explosion des grilles de classifications pour ne plus reconnaître les diplômes et qualifications mais favoriser le paiement au poste de travail.
- Explosion des 35 heures avec la mise en place d'un contingent d'heures supplémentaires pouvant atteindre 510 heures/an et par salarié, ce qui représenterait près de 11 heures de travail de plus chaque semaine, soit 14 semaines de travail de plus par an (3 mois et demi).
- Culpabilisation des salariés usés et cassés par les mauvaises conditions de travail de la profession.

La CGT Métallurgie revendique

- Une réduction du temps de travail à 32 heures par semaine sans perte de salaire et créatrice d'emplois stables.
- La reconnaissance des qualifications et des diplômes.
- L'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité pour permettre des départs anticipés en retraite.
- Une augmentation générale des salaires, avec 1 800€ minimum pour les salariés sans qualification et une vraie évolution de carrière.

Chaque droit social, garanties collectives ou individuelles, n'ont été obtenus que par les mobilisations et luttes collectives des salariés.

Pour la défense de nos droits, la CGT et ses fédérations appellent à se mobiliser !

Le mardi 22 mai 2018, la CGT appelle l'ensemble des salariés, embauchés et intérimaires, à faire grève et à participer aux manifestations

A Montbéliard :

A 14H00 au champ de foire

A Belfort :

A 10H00 à la maison du peuple

Embaucher les Intérimaires !

L'argent des bénéfices et des ventes record doit servir à embaucher les 10 000 intérimaires dans les usines PSA dont les 2300 à l'usine de Sochaux. **De l'argent il y en a et du travail aussi !**

Carlos Tavares gagne 18350€ par jour, 365 jours par an, les dirigeants de PSA s'octroient des primes et les actionnaires se goinfrent. **Et ce sont les mêmes qui voudraient que des salariés acceptent de se contenter d'un salaire proche du SMIC !**

Les bénéfices doivent servir à augmenter les salaires !



La CGT soutient Farid !

En décembre 2017, 9 militants CGT de PSA Poissy ont été condamnés à 5 mois de prison avec sursis et 11 000€ d'amende pour avoir discuté 17 minutes avec un chef dans son bureau pour faire respecter les droits d'un salarié revenant d'arrêt maladie.

En juillet 2017, à la suite d'une plainte d'un contremaître, Farid BORSALI, secrétaire de la CGT à PSA Poissy, a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 2600 € d'amende sur une fausse accusation de violence. **Farid a fait appel de ce jugement honteux et il est convoqué à la Cour d'Appel de Versailles le 23 mai 2018.**

Ce n'est pas la politique de criminalisation de l'action syndicale de PSA qui nous fera renoncer à défendre les droits et intérêts des salariés.

Le 23 mai prochain, notre syndicat sera présent à Versailles pour soutenir Farid.

Mai 1968, ne répétez pas les mensonges des médias

Médiatiquement pour certains, mai 1968, n'a pas fait de morts.

Sauf qu'à Sochaux, le 11 juin 1968, Pierre Belot et Henry Blanchet sont morts à cause des violences policières.

Par respect pour leur combat et leur mémoire, nous ne laisserons pas passer et nous adresserons un correctif à la presse.

Notre exposition sur 1968 est actuellement à l'espace Gandhi d'Audincourt pour une semaine. Venez nombreux, c'est gratuit.

Soutien à Dominique



Dominique Henry est une paysanne du Haut Doubs, militante de la Confédération Paysanne. Dans le cadre de la mobilisation contre la ferme des 1000 vaches, elle a été condamnée, d'abord à de la prison avec sursis, puis, en appel, à une peine symbolique, avec reconnaissance de son statut de lanceuse d'alerte.

Mais les ennuis judiciaires de Dominique ne sont pas terminés. Celle-ci comparaît pour son refus de prélèvement ADN. Mercredi 29 mai, pour soutenir Dominique une manifestation aura lieu à 13H00 à Besançon.

Notre syndicat sera présent à Besançon pour affirmer toute sa solidarité et dire non à cette injustice.